

### Ce qu'il faut retenir

Le Conseil supérieur de l'énergie (CSE) s'est réuni le 26 mai 2026 afin d'examiner plusieurs projets de textes relatifs aux réseaux, à la transition énergétique, aux tarifs de l'énergie et au financement du système énergétique.

En ouverture de séance, FO a lu une déclaration relative au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), à la suite d'échanges engagés avec le ministère sur ce sujet. FO y a dénoncé un mécanisme devenu particulièrement complexe, insuffisamment transparent et dont le coût est supporté indirectement par les consommateurs d'énergie. Notre organisation a réaffirmé sa demande d'une évaluation indépendante du dispositif ainsi que d'une réflexion de fond sur des modes de financement plus lisibles, plus équitables et pleinement inscrits dans le débat démocratique.

Retrouvez la déclaration en cliquant ici :



### Fraudes aux compteurs : de nouvelles missions pour les agents des réseaux

Le premier texte examiné concernait la création d'un dispositif permettant à certains agents des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz d'être agréés et assermentés afin de constater certaines dégradations ou détériorations de compteurs.

Cette mesure intervient dans un contexte de forte augmentation des fraudes, notamment sur les compteurs communicants. Selon le rapport 2025 du médiateur de l'énergie, Enedis fait face à une explosion des dossiers liés à des fraudes aux compteurs Linky, avec des saisines recevables multipliées par quatre en 2025. Le décret prévoit notamment une formation obligatoire; un agrément délivré par le préfet; une prestation de serment devant le tribunal; la possibilité d'établir des procès-verbaux transmis au procureur de la République.

FO comprend la nécessité de lutter contre les fraudes et les dégradations qui pénalisent l'ensemble du système énergétique. Cependant, nous alertons sur les conséquences pour les salariés concernés. Même limité à une seule catégorie d'infraction, ce dispositif rapproche certains agents des réseaux d'une mission relevant du champ pénal. Dans les faits, les salariés pourraient se retrouver en première ligne lors de contestations ou de litiges avec des usagers. Il est ainsi indispensable de définir précisément le périmètre d'intervention de ces agents; de renforcer leur protection juridique; d'empêcher toute conséquence disciplinaire automatique en cas de retrait d'agrément.

C'est également un transfert de charges et de compétences, un désengagement de l'État sur ses missions sans compensation financière pour les gestionnaires de réseaux.

## Bâtiments neufs : vers la disparition du gaz dans les constructions neuves

Le deuxième texte a suscité un débat particulièrement nourri.

Il prévoit l'exclusion progressive des équipements fonctionnant au gaz ou au fioul dans les bâtiments neufs au travers d'un nouveau seuil maximal d'émissions carbone.

L'application serait progressive :

- logements à partir de 2027;
- bâtiments publics à partir de 2028;
- ensemble des constructions à partir de 2030.

Concrètement, ce texte oriente fortement les futurs bâtiments vers les solutions électriques et les réseaux de chaleur.

FO n'est pas opposée à la décarbonation. En revanche, nous refusons qu'elle se traduise par une électrification imposée sans anticipation industrielle, sociale et territoriale. Le dossier présenté au CSE comporte selon nous une lacune majeure : l'absence d'étude d'impact sérieuse sur l'emploi dans la filière gaz; les métiers de maintenance et d'installation; les besoins futurs des réseaux électriques; les conséquences financières pour les ménages et surtout sans distinction entre gaz naturel et gaz verts pourtant reconnus énergie renouvelable.

Plusieurs acteurs du secteur, dont des représentants de la filière gaz, des collectivités locales et du monde agricole, ont exprimé leurs inquiétudes sur la rapidité de la trajectoire retenue, sur une posture gouvernementale plus exigeante que la Directive sur la Performance Énergétique des Bâtiments et surtout sur l'avenir du gaz renouvelable.

FO continuera de défendre une transition maîtrisée, technologiquement réaliste et socialement soutenable.

## Réseaux électriques : la planification devient la règle

Le CSE a également examiné un texte créant officiellement les Plans de Développement du Réseau (PDR) pour les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité.

Ces plans, établis tous les deux ans avec une vision à dix ans, devront anticiper l'électrification des usages; le développement des énergies renouvelables; le raccordement des bornes de recharge pour véhicules électriques; l'autoconsommation; les besoins de flexibilité du système électrique. Ce texte s'inscrit dans un mouvement plus large de planification du système énergétique national.

Derrière un décret présenté comme technique, FO voit un changement profond de modèle. Il ne s'agit plus seulement de développer le réseau pour répondre aux besoins des usagers, mais également d'organiser et d'orienter les comportements de consommation.

Cette évolution soulève plusieurs questions :

- tous les territoires disposeront-ils réellement des mêmes capacités d'adaptation?
- les investissements nécessaires seront-ils au rendez-vous?
- les effectifs seront-ils suffisants pour mener à bien ces transformations?

Sans personnels formés, qualifiés et suffisamment nombreux, aucun plan de développement ne pourra produire les résultats attendus.

## CTA et financement des pensions des IEG : une vigilance indispensable sur le long terme

Deux textes concernaient la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA), qui participe au financement des droits spécifiques du régime spécial des IEG via la CNIEG.

Le premier prévoit une évolution de l'assiette de calcul de la CTA gaz afin de l'adapter aux nouvelles modalités tarifaires d'acheminement. Cette évolution est liée à la création d'un nouveau terme tarifaire destiné à mieux prendre en compte certains coûts fixes des réseaux gaziers. Le second texte acte une diminution du coefficient applicable à la CTA gaz pour 2026.

Ces évolutions interviennent dans un contexte de baisse progressive des consommations de gaz et du nombre d'usagers raccordés aux réseaux. Cette situation conduit à faire évoluer les modalités de financement des infrastructures afin de garantir leur équilibre économique.

Pour FO, la CTA demeure avant tout un élément essentiel du financement des droits spécifiques de retraite des salariés et retraités des IEG via la CNIEG. Si les adaptations proposées répondent à des enjeux propres au secteur gazier, elles doivent s'accompagner d'une attention constante portée à la pérennité des ressources affectées au régime. FO restera donc vigilante à la préservation de ces financements et à l'équilibre de long terme du régime spécial des IEG.

## Tarifs réglementés : vers une électricité de plus en plus pilotée?

Le dernier sujet majeur concernait une expérimentation menée auprès de 6600 clients résidentiels bénéficiant aujourd'hui du Tarif Réglementé de Vente de l'Électricité (TRVE) en option Base. L'objectif est d'évaluer la capacité des consommateurs à déplacer leur consommation en fonction de signaux tarifaires liés aux périodes de forte tension sur le réseau. Cette expérimentation s'inscrit dans une réflexion plus large de la CRE sur l'évolution future des tarifs réglementés.

Pour FO, cette évolution dépasse largement le cadre d'un simple test. Elle marque une transformation progressive de la philosophie même du tarif réglementé.

Jusqu'à présent, le principe était simple :

« **Je consomme, je paie.** » Demain, le risque est de voir émerger un système où :

« **Je consomme quand cela est économiquement favorable au système.** »

Cette logique peut sembler pertinente du point de vue de l'équilibre du réseau, mais elle soulève plusieurs interrogations :

- complexification des offres;
- risques accrus pour les ménages modestes;
- transfert progressif des contraintes du système vers les consommateurs;
- remise en cause du caractère protecteur et lisible du TRVE.

FO considère que la flexibilité peut constituer un outil utile, mais elle ne doit pas conduire à faire peser sur les usagers seuls la responsabilité principale de l'équilibre du système électrique.

### **Prestations des réseaux de gaz : une évolution discrète mais structurante**

Enfin, le CSE a examiné une délibération de la CRE concernant les prestations réalisées par les gestionnaires de réseaux de distribution de gaz. Le texte introduit notamment de nouvelles prestations liées au biométhane et au comptage plus fin des consommations.

Si ces évolutions peuvent sembler limitées, elles traduisent une transformation progressive des missions des gestionnaires de réseaux et une place toujours plus importante accordée à la régulation.

FO restera attentive aux conséquences de ces évolutions sur les organisations du travail, les compétences et les emplois.

### **En conclusion**

Cette séance du Conseil supérieur de l'énergie confirme une tendance de fond : la transition énergétique entre dans une phase de transformation accélérée des réseaux, des usages et des modèles économiques du secteur.

Pour FO, ces évolutions ne peuvent être réduites à des questions techniques ou réglementaires. Derrière chaque décret se trouvent des enjeux concrets :

- l'emploi;
- les compétences;
- les conditions de travail;
- l'équilibre territorial;
- le financement de notre modèle social;
- la qualité du service public de l'énergie
- une charge financière accentuée sur les consommateurs.